

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue en visioconférence, le 17 mai 2023 à 19:30 heures.

PRÉSENCES Mme Émilie Belzile (Auclair), M. Daniel Dumont (Biencourt), M. Bernard Caron (Dégelis), Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), Mme Diane Bouchard (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), Mme Claudia Beaulieu (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), M. Normand Lizotte (St-Louis-du-Ha! Ha!), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec), M. Vincent Campeau-Gagnon (St-Pierre-de-Lamy) et Mme Ginette Bégin (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Normand Lizotte, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1693**

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 29 mars 2023.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par Mme Linda Lévesque, appuyé par Mme Vicky Ouellet, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 29 mars 2023 soit accepté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1694**

3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Normand Lizotte, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 15 MAI 2023

RMG Prévention	84.71 \$
Transport Hugo Beaulieu	810.57 \$
Surplus G. Rioux Inc	35.59 \$
Info-Dimanche	319.64 \$
Harnois Énergies	1 944.22 \$
GLS Logistics Canada LTD	111.40 \$
Raymond Chabot Grant Thorthon	804.84 \$
Excavation Émilien Ouellet inc	1 254.96 \$
Dumont Sylvie	449.58 \$
Beneva	2 965.13 \$
Avantis Coopérative	568.43 \$
AOMGMR	258.69 \$
Brant	963.27 \$
Dumont Carole	175.10 \$
Filets Sports Gaspésiens	6 271.89 \$
Nordikeau	925.55 \$
Sémer Inc	2 963.60 \$
Pages Jaunes	44.73 \$
Beneva	2 965.13 \$
Azimut	1 603.90 \$
Bell Canada	1 132.60 \$
BUROPRO Citation	1 148.51 \$
Caron Gilles	147.15 \$
Conteneurs KRT Inc	33 883.04 \$
DAS Fédéral	6 522.29 \$
DAS Provincial	18 639.20 \$
Excel Promo + Inc	6 194.80 \$
Ferme Yves Pelletier	1 006.03 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	459.90 \$
Gestion BCK Inc	1 068.86 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	1 034.04 \$
Groleau Maxime	113.83 \$
Hydro-Québec	2 705.51 \$
La Buanderie Rivière-du-Loup Ltée	92.56 \$
Laurentide Re/sources Inc	1 650.62 \$

Martin Jean-François	150.47 \$
Municipalité de Dégelis	3 470.81 \$
Pièces Témis Inc	319.67 \$
Place du Travailleur enr.	389.99 \$
Potvin Jacinthe	46.33 \$
Simetech Environnement Inc	3 880.49 \$
Société V.I.A. inc	19 773.23 \$
Tribu communication web	497.27 \$
Total payés	129 848.13 \$

COMPTES À PAYER AU 15 MAI 2023

Avantis Coopérative	145.20 \$
Beneva	4.73 \$
Clément St-Pierre	18.25 \$
Conception GB	872.09 \$
Conteneurs KRT inc	25 196.89 \$
Émond Denis	80.24 \$
Environek	2 106.00 \$
Excel Promo Inc	1 523.42 \$
Francotyp-Postalia Canada inc	337.74 \$
Garage André L'Italien	103.09 \$
GLS Logistics Canada LTD	44.63 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	2 391.48 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	97.74 \$
Laurentide Re/Sources Inc	3 940.74 \$
M. Cossette Ltée	75.74 \$
Maheu & Maheu	172.46 \$
Martin Jean-François	165.14 \$
Mastercard	2 050.64 \$
Municipalité de Dégelis	1 854.01 \$
Northwest Tires Inc	20.70 \$
Pages Jaunes	44.73 \$
Philmax	3 219.30 \$
Pièces Témis Inc	37.30 \$
Place du Travailleur enr.	726.95 \$
Potvin Jacinthe	3.80 \$
Quasan	276.86 \$
Radiateur Gaétan Martin Inc	1 569.64 \$
RMG Prévention	79.68 \$
Sémer Inc	1 683.58 \$
Services Sanitaires A. Deschênes	126 888.10 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	2 689.27 \$
Tremblay Réginald	600.00 \$
Usinage industriel Dégelis	20.24 \$
Total à payer	179 040.38 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1695

4) ADMINISTRATION

a) Renouvellement – Assurances collectives

La MRC de Témiscouata et la RIDT sont couvertes par le même programme d'assurances collectives. Le représentant du courtier « Robin Veilleux assurances et Rentes collectives inc. » a effectué une présentation des différents ajustements pour la proposition de renouvellement annuel au 1^{er} juin 2023.

Il est proposé par M. Bernard Caron, appuyé par Mme Claudia Beaulieu, que la RIDT renouvelle les assurances collectives tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1696

b) Avis de motion et présentation de projet – Règlement d'emprunt R-014 « Achat d'un chargeur sur roues et d'un fourgon utilitaire »

Mme Katie Bossé donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement R-014 décrétant une dépense et un emprunt de 456 000 \$ pour l'achat d'un chargeur sur roues et d'un fourgon utilitaire.

Mme Katie Bossé dépose le projet du règlement R-014 intitulé « R-014 décrétant une dépense et un emprunt de 456 000 \$ pour l'achat d'un chargeur sur roues et d'un fourgon utilitaire ».

c) Facturations complémentaires RCGT pour les mandats de vérification

Lors de la vérification comptable, Raymond Chabot Grant Thornton a dû effectuer une quantité importante de travaux supplémentaires en lien avec l'application de nouvelles normes comptables qui n'existaient pas lorsque le mandat leur avait été confié. Pour cela, RCGT a transmis à la RIDT des factures complémentaires liées à la norme NCA315 révisée « Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives » et au chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ».

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Bernard Caron, d'accepter les factures complémentaires de RCGT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1697

d) Politique sur la gestion de la violence psychologique et physique

M. Maxime Groleau dépose aux membres la nouvelle politique sur la gestion de la violence psychologique et physique dans le cadre du programme de prévention en santé et sécurité au travail de la RIDT.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Alain Dubé, que la RIDT adopte la politique sur la gestion de la violence psychologique et physique telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1698

e) Politique de gestion des risques psychosociaux

M. Maxime Groleau dépose aux membres la nouvelle politique de gestion des risques psychosociaux dans le cadre du programme de prévention en santé et sécurité au travail de la RIDT.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par Mme Diane Bouchard, que la RIDT adopte la politique de gestion des risques psychosociaux telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1699

f) Nouvelles exigences réglementaires aux fournisseurs de services en matière de récupération et de valorisation de certains produits

Le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises est un des règlements qui applique le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) à certains produits mis sur le marché au Québec, en transférant la responsabilité de leur gestion en fin de vie aux entreprises à l'origine de leur mise en marché, plus communément appelées les producteurs.

Les producteurs visés par le Règlement doivent mettre en œuvre des programmes de récupération et de valorisation de ces produits, assurer la traçabilité des produits et matières jusqu'à leurs destinations finales et atteindre les objectifs de performance prescrits.

Pour ce faire, ils doivent notamment identifier des fournisseurs de services et s'entendre avec eux pour développer la chaîne de valeur du programme. C'est le cas des écocentres de la RIDT qui servent de point de dépôts pour ces programmes.

Depuis le 30 septembre 2022, aucun écocentre ne peut poursuivre ses activités hors programme. Il faut donc avoir signé une entente avec chaque programme pour être conforme. Voici la liste des matériaux concernés et des ententes signées par la RIDT

- Exigences en vigueur depuis le 30 septembre 2022
 - Produits électroniques entente en vigueur avec ARPE-Québec
 - Piles et batteries entente en vigueur avec Laurentides Ressources
 - Lampes au mercure entente en vigueur avec Recyc-Fluo
 - Peintures et contenants entente en vigueur avec Laurentides Ressources
 - Huiles, antigels, filtres et contenants entente en vigueur avec Laurentides Ressources
 - Appareils ménagers et de climatisation entente en vigueur avec Go Recycle
- Exigences en vigueur à compter du 30 juin 2023
 - Certains appareils de réfrigération commerciaux pas de fournisseur actuellement
 - Produits agricoles projet d'entente en cours avec Agri-Récup
 - Produits acéricoles pas de fournisseur désigné par le Gouvernement actuellement
- Exigences en vigueur à compter du 30 juin 2024
 - Contenants sous pression de combustibles actuellement avec Rapid-Gaz mais pas d'entente
 - Médicaments, produits de santé naturels et piquants coupants rien actuellement
- Exigences en vigueur à compter du 30 juin 2025
 - Autres produits agricoles pour les serres rien actuellement

g) Rencontre d'information sur la RIDT du 24 mai 2023

À la vue de l'ensemble des enjeux réglementaires et financiers qui se profilent pour la gestion des matières résiduelles dans les prochaines années, le conseil d'administration juge important de regrouper l'ensemble des acteurs municipaux du Témiscouata (délégué(e)s à la RIDT, maires/mairesse et direction générale) afin de faire le point sur la situation.

L'objectif est d'expliquer à tous, en même temps, les obligations imposées par le Gouvernement, les services à rendre et à quoi on peut s'attendre dans les années futures au niveau financier et réglementaire. La discussion permettra d'orienter les prochaines démarches régionales.

Une invitation sera transmise à chaque municipalité et à la MRC de Témiscouata, par courriel, pour une rencontre le 24 mai prochain au sous-sol du Centre Culturel à Dégelis.

5) LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

a) Achat – Système de radios portatifs

La RIDT n'avait plus de système de communications entre employés au lieu d'enfouissement technique et à l'écocentre de Dégelis depuis quelques temps.

Un achat a donc été effectué pour trois radios UHF avec l'entreprise Électronique Mercier pour un coût total de 1 971 \$.

b) Offre de service WSP – Déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère 2022

Le 13 avril dernier, la RIDT a reçu un courrier du MELCCFP lui mentionnant qu'elle devait se conformer au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA) pour l'année 2022.

Comme il s'agit de la première fois que la RIDT est interpellée sur ce règlement, qui vise les émissions de méthane et autres polluants au lieu d'enfouissement technique, elle ne dispose d'aucune donnée pour répondre à la déclaration et doit d'abord évaluer si elle dépasse le seuil de déclaration.

La RIDT a demandé une offre de service à la firme d'ingénieur WSP pour la réalisation de ce mandat qui est très spécifique et impossible à faire en interne. La proposition a été divisée en deux parties :

- Calcul des émissions de GES pour évaluer la nécessité de déclaration 2 500 \$
- Si requis, rédaction du rapport et saisie des données à déclarer 2 000 \$

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Normand Lizotte, d'accepter la proposition de WSP pour que la RIDT puisse se conformer au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA) pour l'année 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1700**

6) ÉCOCENTRES

a) Projet – Participation à une étude régionale sur la valorisation du bois de CRD

La RIDT participe régulièrement à des études régionales en lien avec la gestion des matières résiduelles sur différents sujets : plastiques agricoles et acéricoles, textiles, gestion dans les ICI, ... Une des problématiques soulevées par plusieurs acteurs est les débouchés en région du bois provenant des écocentres. Suite à des rencontres préparatoires, Synergie BSL a proposé la réalisation d'une étude pour permettre de définir les possibilités et le potentiel économique des débouchés visés ainsi que les retombées attendues.

De nombreux partenaires sont dans cette étude au niveau du Bas-St-Laurent : 7 MRC plus RIDT, réseau des SADC et CAE du Québec, SADC du BSL et Escouade Énergie (SEREX).

Il est proposé par M. Claude Gallant, appuyé par M. Bruno Malenfant, que la RIDT participe à l'étude et y verse un montant de 2 000 \$ comme participation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1701**

7) VARIA

a) Autorisation d'achat d'un véhicule usagé

La RIDT a débuté le processus afin de faire l'achat d'un fourgon neuf pour le transport de matériaux pour ses opérations mais les délais administratifs seront assez longs.

Les besoins de transport sont importants et la RIDT a besoin d'un véhicule rapidement, en attendant.

Il est proposé par M. Normand Lizotte, appuyé par Mme Vicky Ouellet, d'autoriser M. Maxime Groleau à procéder rapidement à l'achat d'un véhicule usagé qui répondrait aux besoins de la RIDT. Le budget maximum alloué est de 15 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1702**

8) PROCHAINE RENCONTRE

- Mercredi 21 juin 2023
- Pas de rencontre en juillet 2023
- Mercredi 23 août 2023 (4^{ème} mercredi)
- Mercredi 20 septembre 2023
- Mercredi 18 octobre 2023
- Mercredi 15 novembre 2023
- Mercredi 20 décembre 2023

9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Linda Lévesque de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1703**

Claude H. Pelletier, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier